

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Le 29 janvier 2018 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

PRESENTS : M. DUTERTRE, Maire
M. FOURNIER, Mme LEBRET, M. LECLERC, M. LERENDU, M. PFEIFFER, adjoints.
M. LEFOURNIER, M. SAVARY, Mme LEFORESTIER, Mme MAZUIR, Mme FANFANI,
Mme SCHMITTER, M. LEMESLE, Mme BESSIN, Mme LAPLACE-DOLONDE, M. GUILLOTTE.

EXCUSES : Mme POLLE, adjointe (Procuration à M. PFEIFFER)
M. MAUGER, conseiller municipal (Procuration à M. SAVARY)
Mme MONCUIT, conseillère municipale (Procuration à M. le Maire)
Mme VLEMINCKX, conseillère municipale (Procuration à M. LERENDU)
M. AVENEL, conseiller municipal (Procuration à M. LEMESLE).

ABSENTS : M. JOIGNE, conseiller municipal
Mme COCHEPAIN, conseillère municipale

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAPLACE-DOLONDE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

N° 1 – AFFAIRES FONCIERES - DONATION CHALLE

M. le Maire rappelle l'historique du dossier de la donation et, explique que, par courrier du 28 décembre 2017, M. CHALLE a fait savoir qu'il faisait donation des biens immobiliers suivants :

- Appartement situé à Nice, 25 Avenue Joseph Giodan, résidence « Ciel de Febron », en rez-de-chaussée.
- Une cave dans le même bâtiment.
- Une place de stationnement en sous-sol de la résidence.

Le produit de la vente de cet immeuble servira au financement de la Résidence Sénior, en compensation des terrains de Sainte-Cécile, inconstructibles et réservés aux activités agricoles (qui restent cependant dans la donation).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette donation et d'autoriser M. le Maire à signer les documents correspondants.

- Mme LAPLACE-DOLONDE demande si on a une estimation du bien.
- M. le Maire pense qu'il s'agit d'un bien estimé à environ 200 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE cette donation et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

N° 2 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DU TERRAIN BURNEL

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 44, des négociations ont été engagées avec les propriétaires concernés.

Madame Thérèse BURNEL, propriétaire de la parcelle cadastrée section AO 202, d'une superficie de 32 ares, accepte la cession au prix d'1,50 €/m² net vendeur, soit 4 800,00 €. Cette parcelle se situe à gauche en descendant la Caboche.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de DECIDER d'acquérir la parcelle AO 202
- d'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE cette proposition.

N° 3 - AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION DE TERRAIN PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 19 décembre 2017, le Conservatoire du Littoral a informé la commune qu'il envisageait de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AD n° 432, située au lieu-dit le Pont, au titre des espaces sensibles.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. GUILLOTTE),

DONNE un avis favorable à cette acquisition.

N° 4 – FINANCES - TARIFS CAMPINGS 2018

M. LERENDU rappelle que par délibération du 6 mars 2017, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas augmenter les tarifs des campings pour 2017.

Il est proposé de les réajuster pour l'année 2018, en créant un tarif hors saison du 1^{er} avril au 31 mai, pour favoriser le camping sur cette période :

	<u>1^{er} avril – 31 mai</u>		<u>1^{er} juin – 30 septembre</u>		<u>1^{er} au 31 octobre</u>	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Emplacement	5,80	5,40	5,80	5,90	5,40	5,40
Personne + 13 ans	4,10	4,00	4,10	4,20	3,80	4,00
Enfant – 13 ans	2,50	2,50	2,60	2,60	2,50	2,50
Taxe de Séjour	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse

A une question sur le montant de la Taxe de Séjour posée par Mme LAPLACE-DOLONDE, M. LERENDU précise qu'elle se monte à 0,22 €.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Tarifs uniques

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Electricité 5 A	3,50	3,50
Animaux	3,20	3,20
Garage mort		
Du 1 ^{er} avril au 30 sept.	13,00	13,00
Du 1 ^{er} octobre au 31 oct.	3,60	3,60
Vidange et eau Camping-Car	4,70	4,70
Machine à laver	4,50	4,50
Lessive	1,00	1,00
Sèche-linge	2,50	2,50
Bateau		
Longueur maxi 4 m	4,10	4,10
Mobil-Homes		
alimentés en 5 A	1850	1850
alimentés en 10 A	2050	2050
Cartes d'accès aux campings détériorées ou perdues	/	14,00
2 ^{ème} carte d'accès pour résidents mobil-homes	/	14,00

Campings-Cars

	2017	2018
Moins d'une heure	2,75	2,80
1 h à 6 h	5,00	5,00
6 h à 24 h	7,50	7,50
Par 24 h 00 supplémentaire	6,50	6,50

M.GUILLOTTE demande que soit précisé que le tarif de – 1 h correspond à un service et non à une nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ces tarifs pour l'année 2018.

N° 5 – FINANCES - CAMPING – REMBOURSEMENT TAXE ORDURES MENAGERES

M. LERENDU explique qu'il est apparu en 2017 que la taxe d'ordures ménagères réclamée à Monsieur Pierre PIQUET en tant qu'occupant du logement du gardien du camping correspondait à la taxe calculée sur l'ensemble des bâtiments.

Or, elle aurait dû être réclamée au prorata de la valeur locative du logement, soit environ 58 % du montant total.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Il convient donc de rembourser la taxe indûment réclamée à Monsieur PIQUET, depuis 2010, soit 580,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ce remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE ce remboursement.

N° 6 – FINANCES - TARIFS 2018 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. LERENDU rappelle que par délibération du 23 janvier 2017, le Conseil Municipal a fixé ainsi les tarifs d'occupation du domaine public :

- 25,55 € pour l'occupation du domaine public
- 95,35 € pour les installations fixes faisant l'objet d'une occupation privative (vérandas des restaurants et bars installées sur le domaine public).

Compte-tenu de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, il convient de prévoir pour 2018 les tarifs suivants :

$$1) \frac{25,55 \times 1\,650^{(\text{indice 1er trimestre 2017})}}{1\,615^{(\text{indice 1er trimestre 2016})}} = 26,10$$

$$2) \frac{95,35 \times 1\,650^{(\text{indice 1er trimestre 2017})}}{1\,615^{(\text{indice 1er trimestre 2016})}} = 97,41$$

M. LEMESLE suggère qu'on envisage un 3^{ème} tarif pour les commerçants avec des terrasses matérialisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE ces tarifs pour 2018.

N° 7 – FINANCES - SDEAU – ACTUALISATION DES TRANSFERTS

Mme LAPLACE-DOLONDE rappelle que par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Municipal a autorisé les transferts à prévoir entre le Budget Eau et Assainissement, le SDEAU et le Budget Principal.

Or le principe de ces transferts, proposé par la Trésorerie de Coutances, n'a pas été validé par la Trésorerie de Saint-Lô.

Les sommes inscrites dans le tableau ci-dessous sont identiques à celles déjà votées. Le différent portait sur les modalités de transfert.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Après mise au point entre les différents partenaires, il convient de valider les transferts suivants :

<u>OPERATION</u>	<u>BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	<u>SDEAU</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Transfert de l'excédent de fonctionnement	Mandat de 33 472,59	Titre de 33 472,59	A réaliser sur exercice 2018
Transfert du solde positif de la section d'investissement	Mandat de 153 596,33	Titre de 153 596,33	Réalisé sur exercice 2017
Transfert lié à la régularisation des amortissements de subvention	Mandat de 55 277,55	Titre de 55 277,55	Opération d'ordre non budgétaire réalisée par la Trésorerie sur l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 8 – PERSONNEL - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

M. le Maire explique que dans le cadre de la réorganisation des plannings des agents d'entretien, suite aux départs en retraite de Mesdames LEJEUNE et LECLERC, 2 H 30 mn de ménage se trouvent libérées (entretien des locaux de la perception et des services techniques).

Il est donc proposé de les réattribuer à Mme Florence NEE.

Son temps de travail hebdomadaire passerait donc de 17 h 00 à 19 h 30.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette évolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 9 – PERSONNEL - CONTRATS SAISONNIERS DU SERVICE TECHNIQUE

Comme chaque année, il y a lieu de prévoir les emplois saisonniers du service technique, à savoir :

- 1 agent du 1^{er} mars 2018 au 31 août 2018
- 2 agents du 15 avril 2018 au 15 octobre 2018

Il est demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition.

M. GUILLOTTE souhaiterait que le personnel communal saisonnier recruté soit domicilié à Agon-Coutainville, si possible.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Le constat est fait d'un manque de petits logements sur la commune pour les saisonniers. Le Foyer Soleil est plein. Son extension a été demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 10 – TRAVAUX - MAISON DES ASSOCIATIONS

L'aménagement de la Maison des Associations dans les locaux de l'ancienne école primaire a fait l'objet d'une étude par M. CHARPENTIER, Architecte.

Il convient maintenant :

- de valider le projet, estimé à 1 118 770.00 € HT (1 342 524.00 € TTC)
 - d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises
 - d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
 - d'autoriser M. le Maire à déposer toutes demandes de financement auprès des partenaires potentiels.
- Mme BESSIN demande si les honoraires de l'architecte sont compris dans cette estimation.
- M. LEFOURNIER lui confirme qu'ils ne sont pas inclus dans le montant indiqué.

A la demande de Mme LAPLACE-DOLONDE sur le montant du désamiantage, M. LEFOURNIER indique qu'il est inclus dans le devis pour 30 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 11 – TRAVAUX - EGLISE – VALIDATION DU PROJET

Le dossier d'études pour la restauration de l'Eglise Saint Evroult arrive à son terme.

Les tranches de travaux ont été réétudiées et estimées en détails.

Il y a lieu maintenant de valider le phasage et les montants correspondants, soit :

- | | |
|---|-----------------|
| 1) Année 2018 / 2019 – Tranche 1
Restauration de la Tour Clocher + couverture | 215 701,50 € HT |
| 2) Année 2019 – Tranche 2
Restauration des élévations extérieures
Chœur et fonts baptismaux | 108 885,00 € HT |
| 3) Année 2020 – Tranche 3
Restauration des élévations intérieures
Chœur / bras de transept | 73 890,00 € HT |

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

- | | |
|--|-----------------|
| 4) Année 2021 – Tranche 4
Restauration de la Nef
Extérieur et intérieur | 96 209,00 € HT |
| 5) Année 2022 – Tranche 5
Modification de la sacristie
Changement du mode de chauffage | 124 690,00 € HT |

Soit un total de 619 375,50 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le projet tel que présenté
- de valider le phasage des travaux
- d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, en précisant que les 4 premières tranches seront fermes, la 5^{ème} tranche étant une tranche conditionnelle.
- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et tout autre financement.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE cette proposition.

N° 12 – DON DE L'ASSOCIATION DE LA MARE DE L'ESSAY

M. GUILLOTTE explique que lors de l'Assemblée Générale de l'Association de la Mare de l'Essay, il a été décidé de faire un don à la commune d'Agon-Coutainville pour permettre l'acquisition de jeux pour l'aire de loisirs de la Mare de l'Essay, et en particulier pour les plus jeunes enfants. Le montant du don sera déterminé en fonction du montant HT des jeux choisis.

M. le Maire remercie les membres de l'Association et propose au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de ce don.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de Normandie

M. FOURNIER rappelle que le Tour de Normandie se déroulera du 19 au 25 mars 2018. La commune d'Agon-Coutainville sera traversée par le peloton le samedi 24 mars, dans la 5^{ème} étape de la compétition.

Il invite les membres du Conseil Municipal qui souhaitent être bénévoles pour cette manifestation à se faire connaître pour compléter l'équipe nécessaire à la sécurité.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Informations

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- du départ en retraite de Philippe VAN BELLEGHEM, auquel succède Benoît REVEL

- de l'arrivée le 1^{er} février de Mme Christelle MOMPLAY en remplacement de Mme HARDEL au service comptabilité. La commission a fait ce choix sur 5 candidatures.

Communauté de Communes

Mme LAPLACE-DOLONDE souhaite être informée du fonctionnement de la Communauté de Communes et du rôle des conseillers communautaires d'Agon-Coutainville dans les différents débats.

M. le Maire propose que, à la fin de chaque Conseil Municipal, un temps d'échanges soit consacré à la Communauté de Communes.

Il confirme les informations parues dans la presse et les difficultés de fonctionnement de la structure intercommunale. Des « Etats généraux » sont prévus le 1^{er} février 2018 à Agon-Coutainville, au cours desquels des choix devront être faits et des décisions prises. Il propose que les conseillers municipaux se réunissent le mardi 6 février 2018 à 14 h 30 pour débattre ensemble des différentes options et des choix qui pourraient être faits. Ces choix porteront soit sur la fiscalité, soit sur les compétences.

Concernant la représentativité d'Agon-Coutainville à la Communauté Coutances mer et bocage, M. le Maire confirme que la seule motivation des élus est l'intérêt commun. Il invite les membres des différentes commissions à affirmer la position d'Agon-Coutainville dans l'intercommunalité. A cela, Mme LAPLACE-DOLONDE répond que les élus doivent se positionner en priorité par rapport à l'intérêt des citoyens dans le nouveau territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Pour extrait conforme, le 2 février 2018

La Secrétaire de Séance,
A. LAPLACE-DOLONDE



Le Maire,
C. DUTERTRE

